

Compte rendu de la réunion du 28 mai 2014

Membres présents

José VIÉ, Francis PETITCOLLOT, Marie-Claude MOREAU, Daniel FERTIN, Thierry GILBERT, Mickaël LESCUREUX, Jean-Baptiste PEYRAUD, Raymond THILLOU, Daniel TRUCHY et Florence VIÉ

Membres absents excusés

Jacky HERVOUET, Fany GILBERT et Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

Membre absent

Michel NAUDIN

Point sur le championnat

Modification à apporter au précédent compte-rendu

15ème journée de championnat du 06/04/14 : case « avertissement » cochée par erreur à la place de la case « blessé » pour le joueur Jean-Baptiste GIE (Beauvoir).

Journée de rattrapage du 01/05/14	
Feuille de match non reçue (amende de 5 €)	Augy (feuillet blanc)

Demi-finale du 04/05/14 et rattrapage	
Défaut d'appel au répondeur (amende de 4 €)	Escamps
Feuille de match non reçue (amende de 5 €)	Charbuy (feuillet blanc)

Journée de rattrapage du 08/05/14	
RAS	

17ème journée de championnat du 11/05/14

Carton jaune	Grégory SPENETTE (Senan 2) Christophe CHARETIER et Sébastien CHRISTIAENS (Villeneuve-la-Guyard)
Défaut de licence (amende de 5 €)	Jonathan BOUCHU (Esnon) et Guillaume BOUCHU (Esnon)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Les Bries</u> score match Alliance Nord / Les Bries : 3-0 et 1 pt pour les Bries <u>Pont-sur-Yonne</u> score match Pont-sur-Yonne / Stade Auxerrois 1 : 0-3 et 1 pt pour Pont-sur-Yonne

Journée de rattrapage du 18 mai 2014

Défaut d'appel au répondeur (amende de 4 €)	Chevannes 1
Feuille de match non reçue (amende de 5 €)	Chevannes 1 (feuillelet bleu)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Pont-sur-Yonne</u> score match Pont-sur-Yonne / Villefargeau : 0-3 et 1 pt pour Pont-sur-Yonne <u>Escamps</u> score match Montacher / Escamps : 3-0 et 1 pt pour Escamps qui devra verser une indemnité kilométrique de 59,94 € à Montacher par le biais de la caution <u>Beaumont 1</u> score match La Selle-sur-le-Bied / Beaumont 1 : 3-0 et 1 pt pour Beaumont 1 qui devra verser une indemnité kilométrique de 52,65 € à La Selle-sur-le-Bied par le biais de la caution

18ème journée de championnat du 25/05/14

Défaut d'appel au répondeur (amende de 4 €)	Villeneuve-la-Guyard
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Paron 1</u> score match Esnon / Paron 1 : 3-0 et 1 pt pour Paron 1 qui devra verser une indemnité kilométrique de 34,02 € à Esnon par le biais de la caution <u>Saint-Aubin</u> score match Saint-Aubin / Envol Rive Droite : 0-3 et 1 pt pour Saint-Aubin <u>Beauvoir</u> score match Alliance Nord / Beauvoir : 3-0 et 1 pt pour Beauvoir <u>Chevannes 1</u> score match FMC Sens / Chevannes 1 : 3-0 et 1 pt pour Chevannes 1 qui devra verser une indemnité kilométrique de 59,94 € à FMC Sens par le biais de la caution
Forfait non déclaré (amende de 16 €)	<u>ACSTA</u> score match Vinneuf-Courlon / ACSTA : 3-0 et 0 pt pour ACSTA
<u>Cas particulier</u> : Irancy a quitté le terrain à la 28ème minute de la 2ème mi-temps score match Brichères / Irancy : 3-0 et 0 pt pour Irancy	

Contacts de clubs et promotion de l'UFOLEP

Des nouveaux clubs souhaitant constituer une équipe ont pris contact avec l'UFOLEP. Les membres de la commission les rencontreront prochainement pour les aider dans leurs démarches.

Réunion préparatoire à la réunion annuelle

Au cours de la réunion préparatoire du 20 juin, les vœux émis par les clubs seront examinés pour déterminer s'ils sont recevables.

Rappel : la date limite pour faire acte de candidature afin de compléter la commission est fixée au 18 juin 2014.

Championnat vétérans

Les clubs qui désirent inscrire une équipe dans le championnat vétérans sont conviés à une réunion le vendredi 11 juillet à 18h30 salle de l'UFOLEP. Ils auront ainsi l'occasion de débattre sur le règlement à mettre en application.

Questions diverses

➤ Propositions de modifications du règlement sportif émises par la commission :

Les équipes qui font forfait la dernière journée de championnat seront éliminées du Fair Play (ce n'est pas dans l'esprit UFOLEP).

Tous les acteurs d'une rencontre doivent obligatoirement être inscrits sur la feuille de match.

Tournois en salle : le chèque de caution sera restitué lors de la remise des récompenses.

Les clubs qui font forfait général avant la 1ère journée du championnat ne seront plus intégrés dans le classement.

Les clubs qui demandent un arbitre officiel doivent en faire la demande la semaine qui précède la rencontre, le dimanche soir dernier délai.

Feuille de match mal rédigée : si le match a été arbitré par un arbitre officiel désigné par la commission, l'amende ne sera pas appliquée (l'arbitre est chargé de vérifier la feuille de match).

➤ David LAHAYE (Senan), arbitre régional, a réussi l'épreuve théorique d'arbitre fédéral.

➤ Les feuilles de match prises en photo par un smartphone sont illisibles et ne sont donc plus acceptées. Seules les feuilles envoyées par courrier et celles qui sont correctement scannées sont autorisées.

**Date de la prochaine réunion
Vendredi 20 juin 2014 à 19 h**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU